

Courrier envoyé par les associations de riverains de l'aéroport Lyon-Bron

Bron	MARIBA	Alain Pezy	mariba.69@gmail.com
Chassieu	Chassieu Environnement	Michel Poët	michel.poet@free.fr
	Association Ribaud-Roberdières	Joëlle Percet	joelle.percet@gmail.com
Décines	C.I.L. Beauregard - Champ Blanc	Michel Larose	cil.beauregard.cb@ aliceadsl.fr
Saint-Priest	A.I.L.F	Bernard Prevost	prevostbe@free.fr
	LUCONA	Gilles Murard	lucona@hotmail.fr
Vaulx-En-Velin	Association Vaulx-En-Velin Village	Bernadette Terras	president@avvv.fr
	Association Carré de Soie	Bernadette Leon Doutreleau	lbdoutreleau@gmail.com
Vénissieux	Halte Aux Bruits	Enrico Rea	enrico.rea@sfr.fr

16 janvier 2018

À l'attention :

du Docteur Jean-Yves GRALL,

Directeur général de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes
de M. Charles Guépratte, Directeur Général d'UniHA
de Mme Anne Courrèges, Directrice Générale de l'Agence de la biomédecine
de Mme Catherine Geindre, Directrice Générale des Hospices Civils de Lyon

copies à : Monsieur Stéphane Bouillon, préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes,
Préfet de la zone de défense et de sécurité Sud-Est,
Préfet du Rhône

Monsieur Michael Chevrier,
Sous-préfet en charge du Rhône Sud
Président de la Commission Consultative de l'aéroport Lyon-Bron

Monsieur Michel Hupaÿs,
Directeur de la DSAC Centre-Est

Monsieur Laurent Wauquiez,
Président de la Région Auvergne-Rhône-Alpes

Monsieur Gilles Gascon
Maire de Saint-Priest

Monsieur Pierre Marnotte
Directeur de l'aéroport de Lyon-Bron

Monsieur Lionel Lassagne
Directeur du développement durable d'Aéroports de Lyon

Mesdames les Directrices Générales, Messieurs les Directeurs Généraux,

Depuis plusieurs années, les riverains que nous représentons se plaignent d'un avion de type " *Piaggio Avanti* ", un modèle dont les nuisances sonores très stridentes sont remarquablement désagréables, même quand elles sont perçues dans une habitation disposant d'une isolation phonique moderne et raisonnablement performante.

Cet appareil a été racheté en 2016 par la compagnie *Oyonnair* qui en a ensuite acquis deux autres. Comme vous le savez, cette société a été retenue par l'*Agence de la biomédecine* pour organiser le transport de greffons pour la France métropolitaine.

Aujourd'hui, *Oyonnair* se présente comme un pionnier européen dans l'utilisation de ces avions pour le transport médical, mais aussi pour le transport de personnalités « *VIP* » ou de frêt en Europe et dans le bassin méditerranéen.

Des contacts pris avec M. Daniel Vovk, dirigeant de la société *Oyonnair*, il ressort que ces avions n'ont pas particulièrement besoin d'être basés au plus près des hôpitaux lyonnais puisqu'ils sont appelés à intervenir sur une grande partie de la France.

Les chiffres depuis 2015 attestent qu'entre 2015 et les 9 premiers mois de 2017, le nombre de vols de nuit sanitaires a fortement augmenté à l'aéroport Lyon-Bron, passant de 3 par mois en 2015, à 7 en 2016, puis à 21 par mois en 2017. Ce rythme de progression, conformément aux objectifs d'*Oyonnair*, nous fait craindre qu'en 2018 l'agglomération lyonnaise soit réveillée chaque nuit par au moins 2 vols de nuit sanitaires effectués avec des " *Piaggios* ", leurs nuisances sonores particulièrement désagréables venant s'ajouter à celles des autres types de vols de nuit.

Comme vous le savez, plusieurs rapports officiels attestent que les nuisances nocturnes affectent la santé. Les troubles cardiaques et mentaux notamment augmentent avec l'intensité et la répétition de l'exposition aux nuisances sonores pendant le sommeil.

Dans les zones exposées aux nuisances de l'aéroport de Lyon-Bron, ce problème de santé publique se trouve aggravé par l'augmentation des vols de nuit sanitaires.

Nos associations et les riverains que nous représentons respectons la mission de santé publique nationale confiée à la société *Oyonnair* en 2013, alors que sa flotte ne comprenait aucun " *Piaggio* ". Nous comprenons les besoins de cette mission en termes de performances aéronautiques et l'intérêt de ce type d'appareil. Mais il nous paraît impératif que les questions de santé publique des zones de forte densité exposées aux nuisances aériennes soient traitées à leur juste valeur, et qu'une solution soit trouvée pour ne pas y augmenter les survols d'appareils aussi remarquablement gênants.

Pour répondre à ce problème, on ne peut pas ignorer que les agréments attribués de 4 à 7 ans à *Oyonnair* pour ses missions de santé publique, en apportant à cette compagnie une garantie sérieuse en terme d'activité " *MedEvac* ", l'ont encouragée à augmenter le nombre de ses appareils de type " *Piaggio* ", lesquels sont bien adaptés aux missions médicales si l'on fait abstraction de l'environnement impacté par leurs nuisances sonores très caractéristiques.

D'après M. Daniel Vovk, une solution envisageable serait de transférer sa société ou la base des avions les plus bruyants de sa flotte sur une plateforme qui ne serait pas enclavée dans une zone de haute densité de population. Cette solution nous paraît sage. Mais depuis qu'elle a été évoquée il y a plus d'un an, rien ne permet de penser qu'elle pourra être mise en place. Il est donc nécessaire de rechercher d'autres solutions, mieux applicables.

Si les agréments pour les missions aériennes de santé publique ont pu orienter les

choix stratégiques de la société *Oyonnair*, nous croyons qu'ils peuvent aussi servir à définir un cadre permettant de limiter l'augmentation des nuisances aériennes dues à ses missions et le nombre de personnes impactées.

À cette fin, nous pensons que les prochains contrats de l'Agence de biomédecine devraient intégrer des clauses engageant le prestataire retenu :

1. à ne pas effectuer ses missions médicales avec des appareils dont il est admis que les nuisances sonores extérieures sont particulièrement gênantes, même s'ils ne contreviennent pas aux normes actuelles de l'aviation de ligne,
2. si le point n° 1 n'est pas applicable, à baser les appareils de ce type hors des zones à forte densité de population,
3. en tout état de cause, à ne pas effectuer de vols de nuit avec de tels avions s'ils sont basés à l'intérieur d'une zone à forte densité de population.

Nous demandons donc que l'ARS, l'UniHA et l'Agence de la biomédecine, en s'appuyant sur les options présentées ci-dessus, prennent en compte la nature des nuisances sonores propres aux différents types d'appareils, ainsi que la densité des zones impactées en choisissant la flotte agréée et en définissant les clauses des prochains contrats de missions aéronautiques sanitaires en France métropolitaine.

Compte-tenu de la gêne et des inquiétudes liées aux avions de type "*Piaggio Avanti*" basés à Lyon-Bron utilisés actuellement pour les missions sanitaires, nous vous serions extrêmement reconnaissants de bien vouloir nous tenir informés des solutions que vous retenez pour régler ce problème.

Dans cette attente, nous vous prions d'agréer, l'expression de notre haute considération.

Pour les présidents des associations de riverains de l'aéroport de Lyon-Bron

Alain Pezy, président de MARIBA